



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

31 mars 2020
(Réunion téléphonique)

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, MERLIOT, BELLON, LEMASSON, GUEUDER, MULLER, BORG, LE BOUILLE, DEVOS, BORDONNEAU, RAIMBAULT, JEHANNO, LEGNAME, SY, RUIZ, GOBILLOT

Etaient Excusés : M. SPAHIC

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

16 membres sur 17 sont présents.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1- Mesures concernant le COVID-19

Alain BERAL remercie les membres pour leur disponibilité pour cette conférence téléphonique matérialisant la réunion du Comité Directeur.

Après consultation de l'ensemble des avis des clubs de Jeep® ELITE, de PRO B et des syndicats, le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Basket arrête les mesures suivantes :

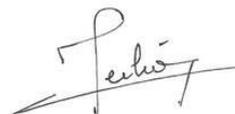
- Afin de prendre les meilleures décisions dans les prochaines semaines et ainsi palier aux conséquences liées au Covid-19, trois (3) groupes de travail sont constitués comme suit :
 - o Un groupe de travail en charge du sportif incluant 2 branches : l'une traitant prioritairement des aspects calendaires et l'autre des aspects sanitaire et médical ;
 - o Un groupe en charge de l'aspect économique ;
 - o Un groupe en charge de la mise en œuvre du plan stratégique.

Un appel à candidatures pour participer à ces groupes de travail, au sein desquels les syndicats des joueurs, des entraîneurs et l'Union des Clubs Professionnels de Basket seront membres, sera très prochainement envoyé à tous les acteurs du basket professionnel.

- Les championnats de Jeep® ELITE et de PRO B sont suspendus pour une durée indéterminée. Une décision définitive quant à une reprise des compétitions et aux modalités de celles-ci sera prise dans les prochaines semaines dans le prolongement des diverses évolutions sanitaires, des décisions gouvernementales et des recommandations des groupes de travail.
- Le championnat Espoirs 2019/2020 est arrêté. Les modalités de clôture de fin de saison (désignation du champion notamment) sont renvoyées à une date ultérieure.
- Le trophée du futur 2020 qui devait se tenir du 22 au 24 mai à Nantes est annulé.
- La LNB procédera sans délai au reversement de 45% de la part fixe des droits TV aux clubs de Jeep® ELITE et 52% de la part fixe des droits TV aux clubs de PRO B sous réserve que les dits clubs soient à jour de leur cotisation auprès de la LNB. Les reversements couvriront ainsi les frais d'engagement.



Le Président
M. Alain BERAL



Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT